



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018_027-DE

Délibération N°2018-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.
Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN
Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA

Le Maire indique au Conseil Municipal que les toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" situé à Lentier sont en très mauvais état.

Le Maire présente deux devis de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS.

Un premier concernant des travaux ponctuels sur la toiture de l'hôtel de ville d'un montant de 2 432.00€ HT soit 2 918.40€ TTC.

Un second concernant la réfection de la toiture du garage "Mouret" à Lentier d'un montant de 20 875.00€ HT soit 25 050.00€ TTC.

Le Maire propose d'effectuer les travaux de réfection des toitures pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention pour les communes rurales de -1 250 habitants dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" à Lentier,
- DECIDE de confier ces travaux à l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional P.A.C.A. la subvention la plus large possible dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2018,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au B.P. 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

